



DEMANDE DE COTATION

Passation de Marchés pour la Fourniture et l'installation du matériel informatique du PAST III et du PAT.

Référence	N°077 /DC/MINTP/SG/CPR-FC/CSPM-PFC/SPM ₂ /APM ₂ /2026 du 15 SEPTEMBRE 2026
Projet	- Programme d'Appui au Secteur des Transports Phase III (PAST 3). - Projet d'Aménagement Territorial et de Promotion du Secteur Privé de la Région de l'Extrême-Nord (PAT).
Maître d'Ouvrage :	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
Titre du Marché	Fourniture et installation du matériel informatique du PAST III et du PAT
Pays :	Cameroun
Financement :	- HTVA-BAD Programme d'Appui au Secteur des Transports Phase III (PAST 3) : 61,81% ; Projet d'Aménagement Territorial et de Promotion du Secteur Privé de la Région de l'Extrême-Nord (PAT) : 38,19%. - TVA-FCP/BIP exercice 2026 et suivant
Emise le :	15 SEPTEMBRE 2026



Sommaire

	3
<i>Demande de Cotations</i>	4
Demande de Cotations (DC)	4
Fraude et Corruption	4
Eligibilité des Fournitures et Services connexes	4
Eligibilité des Fournisseurs	4
Garantie de bonne exécution	6
Autorisation du fabricant	6
Validité des Cotations	6
Prix proposé	6
a) Pour les fournitures provenant du pays de l'Acheteur:	6
b) Pour les Fournitures provenant de l'étranger :	6
Clarifications	7
Soumission des Cotations	7
Évaluation des Cotations	8
Attribution du Marché	9
a. Est admissible et offre des Fournitures éligibles ;	9
b. Offre-le prix/s évalué le plus bas ou moins disant,	9
c. A une Cotation techniquement conforme, et	9
d. Garantit la livraison, conformément à la période de livraison/	9
<i>ANNEXE 1 : Besoins de l'Acheteur</i>	10
1.1 Liste des Fournitures et Calendrier de livraison	10
1.2 Calendrier de livraison <i>progressive</i>	10
1.3 Liste des Services connexes et Calendrier de réalisation	11
<i>Spécifications techniques</i>	15
Spécifications techniques détaillées et norme	15
<i>ANNEXE 2 : Formulaires de Cotation</i>	20
Cotation du Fournisseur	20
<i>Bordereau des Prix</i>	24
Cotation pour Fournitures : Bordereau des Prix 1	25
Cotation pour Fournitures : Bordereau des Prix 2	25
Cotation pour les Services connexes : Bordereau des Prix 3	25
Total Cotation : Bordereau des Prix 4	27
Modèle d'autorisation du Fabricant /Représentant exclusif	28
<i>ANNEXE 3 : Formulaires du Marché</i>	29
Acte d'Engagement	29
Conditions du Marché	31
<i>Modèle de Lettre de Notification d'Attribution de marché</i>	46
<i>Modèle de caution de soumission</i>	47
<i>MODELE D'ATTESTATION BANCAIRE DE DISPONIBILITE D'UNE LIGNE DE CREDIT</i>	50
<i>ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS</i>	53





N° 077 /DC/MINTP/CSPM-PFC/SPM/APM/2026 DU 15 SEPT 2026

AVIS DE DEMANDE DE COTATION
POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU MATERIEL INFORMATIQUE DU PAST III ET DU PAT.

1. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement (la Banque) pour supporter les coûts du Programme d'Appui au Secteur des Transports Phase III (PAST 3) et du Projet d'Aménagement Territorial et de Promotion du Secteur Privé de la Région de l'Extrême-Nord (PAT). Il est prévu qu'une partie du montant de ces prêts soit utilisé pour effectuer des paiements au titre de la **fourniture et l'installation du matériel informatique du PAST III et du PAT.**

Le dossier physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables à la Cellule des Appels d'Offres de la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics à Yaoundé, située au 4ème étage du bâtiment A de l'immeuble siège du Ministère des Travaux Publics, sis à ETOUDI, au lieudit centre administratif, Porte 4/36., il n'est pas prévu de caution de soumission, ni des frais d'achat de dossier conformément au Cadre de Passation des Marchés de la Banque.

2. Participation

La consultation est ouverte aux prestataires exerçant dans le domaine de la **fourniture et l'installation du matériel informatique** et répondant aux critères de qualification indiqués dans le dossier de Demande de Cotation.

3. Langue de l'Offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en **langue française ou anglaise.**

4. Date, heure et conditions de dépôt des offres

Les Offres doivent être déposées en **six (06) exemplaires (dont un (01) original et cinq (05) copies et ainsi compris la copie numérique)** à l'adresse ci-dessous, en personne, par courrier, ou par courrier électronique au plus tard le 15 OCT 2026, à **10 heures**, heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention :

« **DEMANDE DE COTATION N° 077 /DC/MINTP/CSPM-PFC/2026 DU 15 SEPT 2026**
POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU MATERIEL INFORMATIQUE DU PAST III ET DU PAT. »

A N'OUVRIR UNIQUEMENT QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

L'adresse de dépôt des cotations est :

Ministère des Travaux Publics, Direction des Contrats, Cellule des Appels d'Offres de la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics à Yaoundé, située au 4ème étage du bâtiment A de l'immeuble siège du Ministère des Travaux Publics, sis à ETOUDI, au lieudit centre administratif, Porte 4/36 Email : infos@cpr-fc.cm

5. Ouverture des plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission Spéciale de Passation des Marchés des Projets à Financement Joint, en présence des représentants des Prestataires qui souhaitent assister à l'ouverture le 15 OCT 2026, à **11 heures.**

Le Ministre des Travaux Publics



REQUEST FOR QUOTATION NOTICE

No. 077 /DC/MINTP/CSPM-PFC/SPM/APM/2026 OF 15 SEPT 2026

FOR THE SUPPLY AND INSTALLATION OF IT EQUIPMENT FOR PAST III AND PAT.

1. Consultation of the Request for Quotation Document

The Government of the Republic of Cameroon has received financing from the African Development Bank (the Bank) towards the cost of the Transport Sector Support Programme, Phase III (PAST 3) and the Far-North Region Territorial Development and Private Sector Promotion Project (PAT). It is intended that part of the proceeds of these loans will be applied to eligible payments under the contract for the **supply and installation of IT equipment for PAST III and PAT.**

The hard-copy document may be consulted free of charge during working hours at the Tenders Unit (Cellule des Appels d'Offres) of the Contracts Department of the Ministry of Public Works in Yaoundé, located on the 4th floor of Building A of the Ministry of Public Works headquarters, at ETOUDI, Administrative Centre, Door 4/36. No bid security and no document purchase fee are required, in accordance with the Bank's Procurement Framework.

2. Eligibility

This Request for Quotation is open to suppliers operating in the field of the **supply and installation of IT equipment** and meeting the qualification criteria set out in the Request for Quotation Document.

3. Language of the Quotation

The quotation, together with all documents comprising it, shall be prepared in **French or in English.**

4. Deadline, time and conditions for submission of quotations

Quotations shall be submitted in **six (06) copies (one (01) original and five (05) copies, including the electronic copy)**, at the address below, in person, by mail or by e-mail, no later than 15 OCT 2026 at **10:00 a.m.**, local time. They shall bear the following marking:

« **REQUEST FOR QUOTATION No. 077 /DC/MINTP/CSPM-PFC/2026 OF 15 SEPT 2026**
FOR THE SUPPLY AND INSTALLATION OF IT EQUIPMENT FOR PAST III AND PAT.»
TO BE OPENED ONLY DURING THE BID OPENING SESSION

Quotations shall be submitted to the following address:

Ministry of Public Works, Contracts Department, Tenders Unit of the Contracts Department of the Ministry of Public Works in Yaoundé, located on the 4th floor of Building A of the Ministry of Public Works headquarters, at ETOUDI, Administrative Centre, Door 4/36 E-mail: infos@cpr-fc.cm

5. Opening of Quotations

Quotations will be opened in public session by the Special Tenders Board for Jointly Financed Projects (Commission Spéciale de Passation des Marchés des Projets à Financement Conjoint), in the presence of the representatives of Suppliers who wish to attend, on 15 OCT 2026 at **11:00 a.m.**



ANNEXE 1 : Besoins de l'Acheteur

1.1 Liste des Fournitures et Calendrier de livraison

Article No.	Description des Fournitures	Quantité (Nb. D'unités)	Unité	Lieu de Destination (pour CIP) ou (pour FCA)	Lieu de Destination Finale (Site Projet)	Incoterms applicables (ex. CIP, EXW, FCA, etc.)	Date de livraison à compter de la Date du -- - [spécifier à partir de la signature du marché, du paiement de l'avance (si applicable), etc.]
1	Ordinateur de bureau format tout en un	2	U		Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint	DDP (Delivered Duty Paid)	60 jours
2	Ordinateur portable haute performance pour Ingénieur	6	U				
3	Ordinateur portable pour personnel non-ingénieur	5	U				
4	Scanneur professionnel	1	U				
5	Photocopieur multifonction de moyenne capacité	2	U				

1.2 Calendrier de livraison progressive

Article No.	Description des Fournitures	Unit é	Total Quantité requise	Période de livraison et exigences minimum de quantité			
				Période 1 dans les 15 jours suivants après notification de l'ordre de service démarrer la fourniture		Période 2 dans les 60 jours après notification de l'ordre de service démarrer la fourniture	
				Quantité Minimale acceptable	Quantité Maximale exigée pour la période	Quantité Minimale acceptable	Quantité Maximale exigée pour la période
1	Ordinateur de bureau format tout en un	U	2	0	2	0	0

2	Ordinateur portable haute performance pour Ingénieur	U	6	0	3	0	3
3	Ordinateur portable pour personnel non-ingénieur	U	5	0	5	0	0
4	Scanneur professionnel	U	1	0	0	0	1
5	Photocopieur multifonction de moyenne capacité	U	2	0	1	1	0

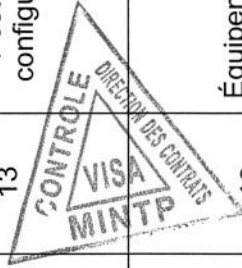
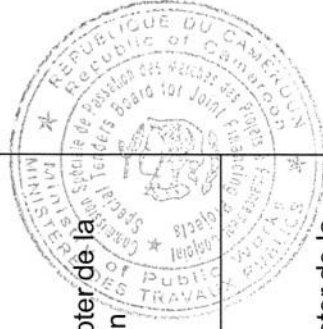
1.3 Liste des Services connexes et Calendrier de réalisation

Marché : Fourniture et installation du matériel informatique du PAST III et du PAT – Maître d'Ouvrage : Ministère des Travaux Publics (MINTP) / CPR-FC – Financement : Banque Africaine de Développement.

Incoterm applicable : DDP (Delivered Duty Paid), lieu de destination finale : site du Projet à Yaoundé. Sauf mention contraire, les délais ci-après courent à compter de la date de Livraison effective des Fournitures sur le site, attestée par le bon de livraison contresigné par l'Acheteur. L'ensemble des Services connexes est réputé inclus dans le prix des Fournitures, conformément au Bordereau des Prix des Services connexes.

Article No. Service	Description du Service	Quantité	Unité physique	Site ou lieu où les Services doivent être exécutés	Date finale de réalisation des Services
S1	Transport, assurance et livraison DDP de l'ensemble du matériel jusqu'au site du Projet, y compris déchargement, manutention et mise en place dans les bureaux désignés	16	Unités livrées	Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint (CPR-FC), Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, Yaoundé	Au plus tard 60 jours calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage / signature du marché (concomitant à la livraison)
S2	Déballage, inventaire contradictoire, contrôle de conformité aux spécifications techniques et relevé des numéros de série en présence des représentants de l'Acheteur	16	Unités contrôlées	Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint (CPR-FC), Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, Yaoundé	03 jours à compter de la Livraison

Article No. Service	Description du Service	Quantité	Unité physique	Site ou lieu où les Services doivent être exécutés	Date finale de réalisation des Services
S3	Installation matérielle, assemblage et raccordement électrique sécurisé (onduleurs/parafoudres le cas échéant) des postes de travail, du scanneur et des photocopieurs multifonctions	16	Unités installées	Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint (CPR-FC), Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, Yaoundé	07 jours à compter de la Livraison
S4	Installation et configuration des systèmes d'exploitation, pilotes, suite bureautique et logiciels préinstallés sous licence, activation des licences et remise des clés/certificats de licence à l'Acheteur	13	Postes configurés	Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint (CPR-FC), Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, Yaoundé	10 jours à compter de la Livraison
S5	Paramétrage réseau : intégration des postes au réseau local et au domaine de la CPR-FC, configuration de l'impression et de la numérisation en réseau (scan-to-mail / scan-to-folder), attribution des comptes et codes utilisateurs sur les photocopieurs	16	Équipements paramétrés	Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint (CPR-FC), Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, Yaoundé	12 jours à compter de la Livraison
S6	Installation des solutions de sécurité (antivirus sous licence, chiffrement/protection des données) et configuration des sauvegardes des postes des Ingénieurs	13	Postes sécurisés	Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint (CPR-FC), Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, Yaoundé	12 jours à compter de la Livraison
S7	Tests de fonctionnement et essais de mise en service de chaque équipement, en charge réelle, sanctionnés par un procès-verbal de tests contradictoire	16	Équipements testés	Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint (CPR-FC), Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, Yaoundé	15 jours à compter de la Livraison



Article No. Service	Description du Service	Quantité	Unité physique	Site ou lieu où les Services doivent être exécutés	Date finale de réalisation des Services
S8	Formation à la prise en main et à l'exploitation courante des équipements (postes de travail, scanner professionnel, photocopieurs multifonctions) au bénéfice des utilisateurs et de l'administrateur informatique de la CPR-FC	01	Session (min. 15 participants, 02 jours)	du Centre, Yaoundé	20 jours à compter de la Livraison
S9	Remise de la documentation technique complète : manuels d'utilisation et de maintenance en français, supports d'installation, fiche de paramétrage réseau, certificats d'origine et de garantie	01	Lot documentaire (02 exemplaires + version numérique)	Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint (CPR-FC), Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, Yaoundé	20 jours à compter de la Livraison
S10	Enlèvement et évacuation hors site des emballages, palettes et déchets d'installation, dans le respect des exigences environnementales applicables	01	Lot	Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint (CPR-FC), Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, Yaoundé	05 jours à compter de la Livraison
S11	Garantie constructeur et service après-vente sur site : maintenance corrective, remplacement des pièces et équipements défectueux, avec délai d'intervention maximal de 48 heures ouvrées après notification	16	Unités sous garantie	Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint (CPR-FC), Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, Yaoundé	Pendant douze (12) mois à compter de la date de Réception provisoire
S12	Assistance technique à distance (téléphone/courriel) et visites de maintenance préventive semestrielles pendant la période de garantie	02	Visites	Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoint (CPR-FC),	Aux 6e et 12e mois suivant la Réception provisoire

Article No. Service	Description du Service	Quantité	Unité physique	Site ou lieu où les Services doivent être exécutés	Date finale de réalisation des Services
				Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, Yaoundé	

Notes :

1. La Réception provisoire n'est prononcée qu'après réalisation complète et satisfaisante des Services S1 à S10, matérialisée par les procès-verbaux correspondants.
2. Le point de départ de la garantie de douze (12) mois est la date de Réception provisoire ; le certificat de garantie exigé au titre des critères de qualification doit être cohérent avec cette durée.
3. Tout retard imputable au Fournisseur dans la réalisation des Services connexes est sanctionné dans les mêmes conditions que le retard de livraison des Fournitures, conformément aux Conditions du Marché.
4. Les quantités indiquées sont fondées sur les seize (16) unités du tableau 1.1 (2 ordinateurs tout-en-un, 6 portables Ingénieur, 5 portables non-Ingénieur, 1 scanner, 2 photocopieurs) ; elles sont à ajuster en cas de modification de la liste des Fournitures.



Spécifications techniques

Les spécifications techniques doivent être entièrement descriptives des besoins, en ce qui concerne les aspects suivants (mais sans s'y limiter):

- a) normes ;
- b) les Services connexes requis, le cas échéant ;
- c) tests et inspections requis, le cas échéant ;
- d) les garanties fonctionnelles couvertes par la Garantie, le cas échéant.

[Si un résumé des ST doit être fourni, l'Acheteur insère l'information dans le Tableau ci-dessous.]

1.3.1 « Résumé des Spécifications Techniques ». Les Fournitures et Services connexes devront être conformes aux spécifications et normes suivantes

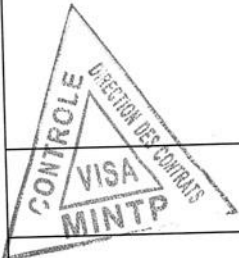
Article	Description des Fournitures	Quantités du PAST III	Quantités du PAT	Quantités Totales
1	Ordinateur de bureau format tout en un	2	0	2
2	Ordinateur portable haute performance pour Ingénieur	3	3	6
3	Ordinateur portable pour personnel non-ingénieur	3	2	5
4	Scanneur professionnel	1	0	1
5	Photocopieur multifonction de moyenne capacité	1	1	2

Spécifications techniques détaillées et norme

Noms des Fournitures ou des Services connexes	N°	Spécifications techniques et normes applicables	Majeur	Mineur
 Ordinateur de bureau format tout en un	01	Type de châssis : Ordinateur Tout-en-un (All-in-One) avec support inclinable		X
	02	Processeur : Architecture de 13ème génération (type Core i7 ou équivalent), Fréquence max. d'au moins 4,90 GHz, optimisé pour le multitâche	X	
	03	Mémoire Vive (RAM) : 16 Go DDR4 ou DDR5 à 5200 MHz ; présence impérative de deux (02) emplacements SODIMM pour extension	X	
	04	Stockage Interne: 1 To SSD PCIe M.2, technologie NVMe Gen4 haute performance	X	
	05	Écran / Affichage : 27 pouces IPS ou plus, résolution Full HD (1920 x 1080), bords ultra-fins, certification anti-lumière bleue (TÜV ou équivalent)	X	
	06	Option Tactile : Écran avec capacité tactile intégrée (optionnel)	X	

Noms des Fournitures ou des Services connexes	N°	Spécifications techniques et normes applicables	Majeur	Mineur
	07	Carte Graphique : Contrôleur graphique haute performance intégré au processeur		X
	08	Connectivité Sans Fil : Wi-Fi 6 (802.11ax) 2x2 et Bluetooth® 5.2 (ou versions supérieures)		X
	09	Réseau Filare : 1 x Port Ethernet RJ-45 (Gigabit)		X
	10	Ports Latéraux : 1 x USB-C® (10 Gbit/s), 1 x Prise combinée casque/micro		X
	11	Ports Arrière : 03 x USB-A (haute vitesse), 1 x Entrée HDMI, 1 x Sortie HDMI		X
	12	Multimédia : Webcam 5 MP avec suivi des visages par IA et obturateur de confidentialité électronique (E-shutter)		X
	13	Système Audio : Haut-parleurs stéréo (min. 2 x 3 W), traitement sonore numérique, suppression de bruit par IA, microphones à double entrée		X
	14	Sécurité Physique : Emplacement pour verrou de sécurité standard (type Kensington)		X
	15	Système d'Exploitation : Windows 11 Professionnel 64 bits (Français)	X	
 Ordinateur portable haute performance pour Ingénieur	01	Type de Produit : Ordinateur Portable de Haute Performance (Station de Travail / Gaming)		X
	02	Processeur : Intel Core i9-14900HX (14ème Génération - Raptor Lake Refresh)	X	
	03	Architecture: 24 Cœurs (8P + 16E) / 32 Threads	X	
	04	Vitesse du Processeur : Fréquence Turbo Max jusqu'à 5,80 GHz	X	
	05	Mémoire Vive (RAM) : 16 Go DDR5 (Haute vitesse)	X	
	06	Stockage Principal: 1 To SSD NVMe PCIe		X
	07	Carte Graphique : NVIDIA GeForce RTX 4090	X	
	08	Affichage: Écran 16 pouces	X	
	09	Communication Sans Fil : Intel® Killer™ Wi-Fi® 6E AX1675i + Bluetooth® 5.3		X
	10	Interface Réseau : Ethernet 2.5GbE (Intel® Killer™ E3100G)		X
	11	Multimédia : Caméra FHD 1080p, Double microphone, Audio HD (Realtek ALC3306)		X
	12	Ports et Connectivité : 2x Thunderbolt™ 4 (40Gbps), 2x USB 3.2 Gen 1, 1x USB-C 3.2, 1x HDMI 2.1 (8K/60Hz), RJ-45, Lecteur de cartes, Jack 3.5mm		X

Noms des Fournitures ou des Services connexes	N°	Spécifications techniques et normes applicables	Majeur	Mineur
	13	Système de Refroidissement : Dispositif massif avec Chambre à vapeur		X
	14	Gestion de l'Énergie : Batterie Li-ion 99,9 Wh (Capacité maximale autorisée en vol)		X
	15	Charge Rapide : Super Rapid Charge (0 à 100% en 80 minutes environ)		X
	16	Système d'Exploitation : Windows 11 Professionnel 64 bits (Licence scellée)	X	
 Ordinateur portable pour personnel non-ingénieur 	01	Type de châssis : Ordinateur portable 2-en-1 (Convertible à 360°), finition aluminium haute densité		X
	02	Processeur : Processeur haute performance architecture hybride (type Intel Core Ultra 7 155H ou équivalent) : 16 cœurs, 22 threads, Turbo jusqu'à 4,8 GHz	X	
	03	Mémoire Vive (RAM) : 16 Go LPDDR5x (fréquence minimale 7467 MHz)	X	
	04	Stockage Interne : 1 To SSD PCIe® Gen4 NVMe™ haute vitesse		X
	05	Écran / Affichage : 14.0 pouces OLED, résolution 2.8K (2880 x 1800), Tactile, taux de rafraîchissement variable jusqu'à 120Hz, luminosité min. 500 nits	X	
	06	Carte Graphique : Architecture graphique intégrée haute performance (supportant le décodage matériel AV1 et Ray Tracing)	X	
	07	Interface / Ports : 2 x Thunderbolt™ 4 (USB-C 40Gbps), 1 x USB Type-A (10Gbps), 1 x Prise Jack combo		X
	08	Connectivité : Module sans fil compatible Wi-Fi 7 et Bluetooth® 5.4		X
	09	Multimédia : Webcam Infrarouge (IR) 9 MP avec système de réduction de bruit et volet physique de confidentialité ; Audio haute-fidélité		X
	10	Sécurité : Double authentification biométrique : Lecteur d'empreintes et Reconnaissance faciale		X
	11	Dispositif de pointage : Pavé tactile à retour haptique de précision et clavier rétroéclairé		X
	12	Batterie / Alim. : Batterie haute capacité (min. 68 Wh) ; Adaptateur secteur USB-C 65 W (supportant la charge rapide)		X
	13	Accessoire inclus : Stylet actif rechargeable (compatible protocole MPP)		X
	14	Système d'Exploitation : Windows 11 Professionnel 64-bits (Français)	X	
Scanneur professionnel	01	Type de périphérique : Scanner de documents réseau autonome avec gestion de flux de travail		X
	02	Cycle de service : Capacité de traitement intensif : 20 000 pages par jour	X	
	03	Format de support : Prise en charge du format A3 (Grand Livre), B4, A4, B5, A5, B6, A6	X	

Noms des Fournitures ou des Services connexes	N°	Spécifications techniques et normes applicables	Majeur	Mineur
	04	Vitesse du processeur : Processeur dédié de 1,2 GHz minimum	X	
	05	Mémoire (RAM) : Capacité totale minimale de 3,5 Go (Architecture répartie pour le traitement d'image)	X	
	06	Stockage Interne : Disque dur sécurisé haute performance de 500 Go minimum		X
	07	Numérisation : Numérisation Couleur, Niveaux de gris et Noir et Blanc	X	
	08	Résolution Optique : 600 ppp (dpi) réelle		X
	09	Résolution de sortie : Paramètres sélectionnables de 75 à 1200 ppp		X
	10	Formats de fichiers : PDF (consultable, A, crypté), JPEG, TIFF, MTIFF, XPS, TEXTE (OCR), RTF (OCR), HTML (OCR), CSV (OCR)	X	
	11	Envoi Numérique : Numérisation vers : E-mail, Dossier réseau (SMB), FTP, Clé USB, Fax LAN, Fax Internet		X
	12	Gestion d'adresses : Carnet d'adresses local intégré et support SMTP sur SSL pour la sécurité		X
	13	Connectivité Réseau : Interface Gigabit Ethernet (10/100/1000T) intégrée		X
	14	Interfaces USB : 02 x Ports hôtes USB haute vitesse (accessibles) ; 1 x Port périphérique ; 1 x Poche d'intégration matérielle		X
	15	Alimentation : Tension secteur : 220 à 240 VCA, 50 Hz		X
	16	Un jeu d'encre complet	X	
	01	Désignation : Photocopieur Multifonction Laser Noir et Blanc (A3)	X	
 Photocopieur multifonction de moyenne capacité	02	Fonctions principales : Impression, Copie, Numérisation, Envoi et Télécopie (en option)	X	
	03	Vitesse d'impression (A4) : 45 pages par minute (ppm)		X
	04	Vitesse d'impression (A3) : 22 pages par minute (ppm)		X
	05	Résolution d'impression : 1200 x 1200 ppp (équivalent)		X
	06	Mémoire du système (RAM) : 2,0 Go de RAM	X	
	07	Stockage interne: 64 Go eMMC (extensible à 256 Go SSD)	X	
	08	Un jeu d'encre complet y compris y compris un carton de rames de papier de format A4 et A3 de 80gm/cm ² de papier	X	

Noms des Fournitures ou des Services connexes	N°	Spécifications techniques et normes applicables	Majeur	Mineur
	09	Interface de contrôle : Écran tactile couleur LCD WVGA de 7 pouces (17,8 cm)		X
	10	Connectivité Réseau : Ethernet (1000Base-T), Wi-Fi (802.11 b/g/n), Wi-Fi Direct		X
	11	Connectivité Locale : USB 2.0 (Hôte), USB 2.0 (Périphérique)		X
	12	Capacité papier standard : 1 200 feuilles (2 cassettes de 550 + bac multifonction de 100)		X
	13	Capacité papier maximale : 2 300 feuilles (avec socle double cassette en option)		X
	14	Gestion des supports : Formats A3, A4, A4R, A5, A5R, B4, B5, B5R, Enveloppes		X
	15	Scanner / Chargeur (ADF) : Chargeur automatique de documents (recto-verso automatique en un seul passage)		X
	16	Vitesse de numérisation : Jusqu'à 70 ipm (300 ppp, Noir et Blanc / Couleur)		X
	17	Langages de description : UFR II, PCL6, Adobe® PostScript® 3™ (Standard)		X
	18	Sécurité des données : Authentification par code, TLS 1.3, Système de vérification au démarrage		X
	19	Consommation d'énergie : Environ 0,55 kWh (TEC moyen)		X
	20	Systèmes supportés : Windows 10/11, Windows Server 2019/2022, macOS, Citrix, Linux		X

1.3.3 Dessins : **Non Applicable**

1.3.4 Inspections et Essais

Les inspections et Essais suivants doivent être effectués : **les fournitures seront inspectées avant la signature du procès-verbal de réception.**



ANNEXE 2 : Formulaires de Cotation

Cotation du Fournisseur

De:	[Insérer le nom du Fournisseur]
Représentant du Fournisseur:	[Insérer le nom du Représentant du Fournisseur]
Titre/Position:	[Insérer le titre ou la position du représentant]
Adresse:	[Insérer l'adresse du Fournisseur]
Courriel:	[Insérer l'adresse courriel du Fournisseur]

A:	Le Gouvernement du Cameroun
Représentant de l'Acheteur:	Emmanuel NGANOU DJOUMESSI
Titre/Position:	Ministre des Travaux Publics.
Adresse :	 A l'attention de Monsieur le Ministre des Travaux Publics Agence d'exécution de Projet : Cellule des Projets Routiers à financement conjoint (CPRFC); Sise à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, à Yaoundé. Téléphone : (237) 222-22-22-94 ; FAX : (237) 222-22-22-94. E-mail : infos@cpr-fc.cm avec copie samuelndoumbe@cpr-fc.cm et mohamanbello@cprfc.cm
DC Ref No.:	
Date de la Cotation:	

[Insérer le nom du représentant de l'Acheteur destinataire]

SOUSSION DE COTATION

1. Conformité et aucune réserve

En réponse à la DC nommée ci-dessus, nous offrons de fournir, d'installer et d'assurer le service après-vente les Fournitures, selon la présente Cotation et en conformité avec la DC, les calendriers de livraison et d'achèvement et les spécifications techniques. Nous confirmons que nous avons examiné et n'avons aucune réserve sur la DC y compris le Marché.

2. Eligibilité

Nous satisfaisons aux exigences d'éligibilité et nous n'avons pas de conflit d'intérêts, conformément à la Demande de Cotations.

3. Suspension et Exclusion

Ni notre entreprise, ni nos sous-traitants, fournisseurs, consultants, fabricants ou prestataires de services pour toute partie du marché, ne faisons l'objet et ne sommes pas

sous le contrôle d'une entité ou d'une personne, faisant l'objet de suspension temporaire ou d'exclusion prononcée par le Groupe Banque Mondiale, ou d'exclusion imposée par le Groupe Banque Mondiale en vertu de l'Accord Mutuel d'Exclusion entre la Banque Mondiale et les autres banques de développement. En outre nous ne sommes pas inéligibles au titre de la législation, ou d'une autre réglementation officielle du pays de l'Acheteur, ou en application d'une décision prise par le Conseil de Sécurité des Nations Unies

4. Prix de Cotation

Le prix total de notre offre est *[insérer le prix total de l'offre en lettres et en chiffres, indiquant les différents montants et les monnaies respectives]*.

5. Validité de la Cotation

Notre Cotation est valide jusqu'à la date spécifiée dans la DC, et elle restera contraignante pour nous et peut être acceptée à tout moment avant son expiration.

6. Garantie de bonne exécution : **NON /APPLICABLE**

Si nous sommes attributaires du marché, nous nous engageons à obtenir une Garantie de bonne exécution conformément à la DC.

7. Commissions, avantages, honoraires : **NON/APPLICABLE**

Nous avons payé ou paierons les commissions, avantages et honoraires en rapport avec la procédure de Demande de Cotation ou l'exécution/la signature du marché :

[Indiquer le nom complet de chaque bénéficiaire, son adresse complète, le motif de versement de chacun des commissions, avantages et honoraires, le montant et la monnaie, le cas échéant]

Nom du Bénéficiaire	Adresse	Motif	Montant

(Si aucune somme n'a été versée ou ne doit être versée, porter la mention « néant »).

8. Aucune obligation d'accepter

Nous comprenons que vous vous réservez le droit :

- a. d'accepter ou de rejeter toute cotation et que vous n'êtes pas tenus d'accepter la cotation de coût évalué le plus bas, ou toute autre cotation que vous pourriez recevoir, et
- b. d'annuler le processus de DC à tout moment avant l'attribution du marché sans engager de responsabilité envers les Fournisseurs.

9. Fraude et corruption



Nous certifions par la présente que nous avons pris des mesures pour nous assurer qu'aucune personne agissant pour nous, ou en notre nom, ne s'engage dans tout type de Fraude et de Corruption.

Au nom du Fournisseur :

Nom de la personne dûment autorisée à signer la Cotation au nom du Fournisseur : [insérer le nom complet de la personne dûment autorisée à signer la cotation]

Titre de la personne signant la Cotation : [insérer le titre complet de la personne signant la Cotation]

Signature de la personne nommée ci-dessus : [insérer la signature de la personne dont le nom et la capacité sont indiqués ci-dessus]

Date signée [insérer la date de la signature] jour de [insérer le mois], [insérer l'année].





Bordereau des Prix



Cotation pour Fournitures : Bordereau des Prix 1

Pour les Fournitures provenant de l'extérieur du pays de l'Acheteur

1	2	3	4	5	6	7	8	9
Article	Description	Pays d'origine	Date de livraison selon définition des Incoterms	Quantité (Nb. d'unités)	Prix unitaire CIP [insérer le lieu de destination] si applicable, FCA (lieu indiqué)	Prix CIP ou FCA par article (colonnes 5x6)	[pour CIP, si exigé] Prix unitaire du transport terrestre et autres services requis dans le pays de l'Acheteur pour acheminer les fournitures jusqu'à destination finale comme indiquée dans le DC	Prix total pour l'article (Colonnes 7+8)
[insérer le No de l'article]	[insérer l'identification de la fourniture]	[insérer le pays d'origine de la fourniture]	[insérer la date de livraison offerte]	[insérer la quantité et l'identification de l'unité de mesure]	[insérer le prix unitaire CIP pour l'article]	[insérer le prix total EXW pour l'article]	[insérer le prix correspondant pour l'article]	[insérer le coût total par article]
Prix Cotation								

Cotation pour Fournitures : Bordereau des Prix 2

Pour les Fournitures livrées à partir du pays de l'Acheteur

1	2	3	4	5	6	7	8	9
Article No.	Description des Fournitures	Date de livraison selon définition des Incoterms	Quantité (Nb. d'unités)	Prix unitaire EXW	Prix total EXW par article (Colonnes 4x5)	Prix par article du transport terrestre et autres services requis dans le pays de l'Acheteur pour acheminer les fournitures jusqu'à destination finale (en conformité avec la DC)	[Si connu] Taxes de vente et autres taxes payées ou à payer si le marché est attribué	Prix total par article (col 6+7)
[insérer le No de l'article]	[insérer l'identification de la fourniture]	[insérer la date de livraison offerte]	[insérer la quantité et l'identification de l'unité de mesure]	[insérer le prix unitaire EXW pour l'article]	[insérer le prix total EXW pour l'article]	[insérer le prix total par article du transport terrestre et autres services requis dans le pays de l'Acheteur]	[insérer le montant total par article des taxes de vente et autres taxes payées ou à payer si le marché est attribué]	[insérer le prix total pour l'article]
Prix Cotation								

Cotation pour les Services connexes : Bordereau des Prix 3

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

Total Cotation : Bordereau des Prix 4

Le total des prix pour la fourniture et livraison des Fournitures, y compris les Services connexes est le suivant :

Bordereau des Prix	Montant
Fournitures : Bordereau 1	
Fournitures : Bordereau 2	
Services Connexes : Bordereau des Prix 3	
Total Cotations	



Modèle d'autorisation du Fabricant /Représentant exclusif

[Le Fournisseur doit demander au Fabricant qu'il prépare cette lettre conformément aux indications entre crochets. Cette lettre d'autorisation doit être à l'en tête du Fabricant et doit être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents qui engagent le Fabricant. Le Fournisseur inclut cette lettre dans son offre, si exigé dans la DC]

Date *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de la Cotation]*
DC No. : *[insérer le numéro de la Demande de Cotation]*

A : *[insérer nom complet de l'Acheteur]*

ATTENDU QUE :

[Insérer le nom complet du Fabricant] sommes fabricant officiel de *[indiquer les fournitures produites]* ayant nos usines *[indiquer adresse complète de l'usine]*, autorisons par la présente *[insérer le nom complet du Fournisseur]* à soumettre une cotation dont le but est de fournir les Fournitures suivantes, fabriquées par nous *[insérer le nom et/ou une brève description des produits]*, et de négocier et signer ensuite le Marché.

Par la présente, nous accordons notre garantie totale conformément à l'article 20 des Conditions du Marché, en ce qui concerne les Fournitures proposées par le Fournisseur susmentionné.

Nous confirmons que nous n'engageons pas ou n'employons pas : (i) des travailleurs forcés ou des personnes faisant l'objet de ce type de trafic conformément à l'article 27, ou (ii) du travail des enfants conformément à l'article 28 des Conditions du Marché. Nous confirmons également que nous nous conformons aux obligations applicables en matière d'hygiène et de sécurité conformément à l'article 29 des Conditions du Marché.

Signature *[insérer la signature]*

Nom *[insérer le nom complet de la personne signataire de l'autorisation]*

En tant que *[indiquer la capacité du signataire]*

En date du _____ jour de _____ *[Insérer la date de signature]*



ANNEXE 3 : Formulaires du Marché

Acte d'Engagement

[Le Soumissionnaire sélectionné remplit l'Acte d'Engagement conformément aux indications en italiques]

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ, conclu le **[date]** jour de **[mois]** de **[année]**

ENTRE

(1) *[insérer le nom légal complet de l'Acheteur]* de *[insérer l'adresse complète de l'Acheteur]* (ci-après dénommé le « Acheteur ») d'une part, et

(2) *[insérer le nom légal complet du Fournisseur]* de *[insérer l'adresse complète du Fournisseur]* (ci-après dénommé le « Fournisseur »), d'autre part :

ATTENDU QUE l'Acheteur a lancé une demande de Cotations pour certaines Fournitures et certains Services connexes, à savoir *[insérer une brève description des Fournitures et des Services connexes]* et a accepté une Cotation du Fournisseur pour la livraison de ces Fournitures et la prestation de ces Services connexes, pour un montant égal à *[insérer le Prix du Marché exprimé dans la(les) monnaie(s) de règlement du Marché]* (ci-après dénommé le « Prix du Marché »).

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre. Le présent Acte d'Engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché.
 - a) la Notification d'attribution du Marché adressée au Fournisseur par l'Acheteur ;
 - b) La Cotation du Fournisseur ;
 - c) Les Conditions du Marché ;
 - d) Les Besoins de l'Acheteur (y compris les Spécifications et le Calendrier de livraison) ;
 - e) Les Bordereaux des Prix ; et
 - f) Tout autre document/s supplémentaire (s) éventuel/s.
3. En contrepartie des paiements que l'Acheteur doit effectuer au bénéfice du Fournisseur, comme cela est indiqué ci-après, le Fournisseur convient avec l'Acheteur par les présentes de livrer les Fournitures et de rendre les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.
4. L'Acheteur convient par les présentes de payer au Fournisseur, en contrepartie des Fournitures et Services connexes, et des rectifications apportées à leurs défauts et



insuffisances, le prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

EN FOI DE QUOI les parties au présent Marché ont signé le présent document conformément aux lois de *[insérer le nom du pays dont la législation est applicable au Marché]*, les jours et année mentionnés ci-dessous.

[Afin de faciliter la présente acquisition urgente, si cela est acceptable pour l'Acheteur et le Fournisseur, la signature électronique de l'Acte d'Engagement, telle que pas le moyen de DocuSign, est recommandée]

Pour et au nom de l'Acheteur

Signé par *[insérer le nom et le titre de la personne habilitée à signer]* (pour l'Acheteur)

En présence de : *[insérer l'identification du témoin officiel]*

Pour et au nom du Fournisseur

Signé par *[insérer le nom et le titre de la personne habilitée à signer]* (pour le Fournisseur)

En présence de : *[insérer l'identification du témoin officiel]*

Signé par *[insérer el nom et le titre de la personne habilitée à signer]* (pour le Fournisseur)



Conditions du Marché

1. Définitions

1.1 Les termes et expressions ci-après auront la signification qui leur est attribuée ici :

- (a) « La Banque » signifie la Banque Africaine de Développement.
- (b) « CM » signifie les Conditions du Marché.
- (c) Le « Marché » signifie l'Acte d'Engagement signé par l'Acheteur et le Fournisseur, ainsi que les documents contractuels visés dans ledit Acte d'Engagement, y compris toutes les pièces jointes, annexes et tous les documents qui y ont été inclus par voie de référence.
- (d) Les « Documents contractuels » désignent les documents visés dans l'Accord de Marché, y compris les avenants éventuels auxdits documents.
- (e) Le « Prix du Marché » signifie le prix payable au Fournisseur, conformément à l'Accord de Marché signé, sous réserve de toute addition et modification ou de toute déduction audit prix, qui pourra être effectuée en vertu du Marché.
- (f) « Jour » désigne un jour calendaire.
- (g) « Achèvement » signifie la prestation complète des Services connexes par le Fournisseur, conformément aux modalités stipulées dans le Marché.
- (h) Le terme « Fournitures » signifie tous les produits, matières premières, machines et matériels et/ou tous autres matériaux que le Fournisseur est tenu de livrer à l'Acheteur en exécution du Marché.
- (i) Le terme « Partie » signifie l'Acheteur ou le Fournisseur, selon le contexte, et « Parties » signifie les deux Parties.
- (j) L'« Acheteur » signifie l'entité achetant les Fournitures et les Services connexes, telle qu'elle est **identifiée dans les CM**.
- (k) Le « Pays de l'Acheteur » signifie le pays identifié à l'article 2 des CM.
- (l) Le terme « Services Connexes » désigne les services afférents à la fourniture des biens, tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale, ainsi que toute obligation analogue du Fournisseur dans le cadre du Marché.
- (m) Un « Sous-traitant » signifie toute personne physique, privée ou entité gouvernementale ou toute combinaison de ces éléments, à qui toute partie des Fournitures ou des Services connexes est sous-traitée par le Fournisseur.
- (n) Le « Fournisseur » signifie toute personne physique, privée ou



entité gouvernementale ou toute combinaison de ces éléments, dont l'offre a été acceptée par l'Acheteur et qui est désignée comme tel dans l'Accord de Marché.

(o) « Le Site du Projet » signifie le lieu indiqué dans les CM 2.

2. Acheteur, pays de l'Acheteur, Site et Destination finale

- 2.1 L'Acheteur est : *le Ministère des Travaux Publics*
2.2 Le Pays de l'Acheteur est : *Cameroun*
2.3 Le Site du Projet et Destination est : **Cellule des Projets Routiers à financement conjoint (CPR-FC); Sis à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, à Yaoundé.**

3. Incoterms

- 3.1. L'édition des Incoterms qui seront appliqués est :

4. Notifications et adresses pour Notifications

- 4.1. Toute Notification donnée par une Partie à l'autre en vertu du Marché doit être par écrit et à l'adresse ci-après en utilisant la méthode la plus rapide disponible comme le courrier électronique avec preuve de réception.

Adresse pour Notification à l'Acheteur :

EMMANUEL NGANOU DJOUMESSI

Ministre des Travaux Publics

A l'attention de Monsieur le Ministre des Travaux Publics

Agence d'exécution de Projet : Cellule des Projets Routiers à financement conjoint (CPRFC); Sise à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, à Yaoundé. Téléphone : (237) 222-22-22-94 ; FAX : (237) 222-22-22-94. E-mail : E-mail : infos@cpr-fc.cm avec copie samuelndoumbe@cpr-fc.cm et mohamanbello@cprfc.cm.

Adresse pour Notification au Fournisseur :

[insérer le nom de l'agent autorisé à recevoir des notifications]

[titre/position] [département/unité de travail] [adresse]

[Adresse électronique de courrier]

5. Droit applicable

- 5.1 Le Marché est régi et interprété conformément au droit du pays de l'Acheteur : **Cameroun.**

- 5.2 Tout au long de l'exécution du Marché, le Fournisseur doit se conformer aux interdictions d'importation de biens et de services dans le pays de l'Acheteur lorsque :

- a) en droit ou en vertu de règlements officiels, le pays de l'Emprunteur interdit les relations commerciales avec ce pays ; ou
b) par un acte de conformité à une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies prise en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Pays Emprunteur interdit toute importation de biens en provenance de ce pays ou tout paiement à un pays, à une personne ou à une entité de ce pays.

6. Règlement des litiges

- 6.1 a) Marché avec un Fournisseur étranger :

Tous les litiges découlant ou liés au présent marché doivent



finalement être réglés en vertu du Règlement d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément aux Règlements.

b) Marchés avec un Fournisseur national du pays de l'Acheteur :

Dans le cas d'un différend entre l'Acheteur et un Fournisseur qui est ressortissant du pays de l'Acheteur, le différend doit être renvoyé à l'arbitrage conformément aux lois du pays de l'Acheteur.

7. Expédition et autres documents à fournir

7.1. La livraison des Fournitures et l'achèvement des Services connexes, le cas échéant, doivent être conformes à l'Annexe de livraison et d'achèvement spécifiée dans les Spécifications.

Les détails des documents d'expédition et d'autres documents à fournir par le Fournisseur sont les suivants: *[insérer les documents requis, tels qu'un connaissance maritime négociable, un connaissance maritime non négociable, une LTA, une lettre de voiture, le certificat d'assurance, le certificat de garantie du Fabricant ou du Fournisseur, le certificat d'inspection délivré par l'agence d'inspection désignée, les détails d'expédition d'usine du Fournisseur, ou tout autres documents qui peuvent être exigés pour le dédouanement.*

Les documents ci-dessus doivent être reçus par l'Acheteur :

- (i) avant l'arrivée des Fournitures, si le mode de paiement se fait par lettre de crédit si c'est spécifié à l'article 9 des CM. Si les documents ne sont pas reçus avant l'arrivée des Fournitures, le Fournisseur sera responsable des dépenses qui en découlent ; ou autrement ;
- (ii) au moment de l'expédition.

8. Montant du Marché

8.1. Le montant du Marché est spécifié dans l'Annexe 4.

8.2. Sous réserve des CM 31 et 32, les prix facturés par le Fournisseur pour les Fournitures et Services connexes exécutés dans le cadre du Marché ne seront pas différents des prix proposés par le Fournisseur et acceptés par l'Acheteur.

9. Modalités de Règlement

9.1 La méthode et conditions de paiement au Fournisseur dans le cadre de ce marché seront comme ci-dessous :

Le Projet s'acquittera des sommes dues au titre du présent marché après la livraison des biens et la signature du procès-verbal de réception, sur présentation du contrat enregistré, de la facture définitive timbrée et de la quittance de paiement de IS du Fournisseur.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par virement bancaire au compte du Fournisseur, dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

Banque :

Intitulé :

Code banque :



Code guichet :
Compte bancaire :
Cle :
Code IBAN :
Code SWIFT :

Le montant de l'Avance est : 40 % du *montant* et sera payé au Fournisseur au plus tard 10 jours suite à sa demande. Cautionnée à 100% par une banque agréée par le MINFI du Cameroun. L'avance sera remboursée par retenues sur le paiement du au fournisseur.

10. Impôts, Taxes et Droits



- 10.1 Pour les Fournitures provenant d'un pays autre que le Pays de l'Acheteur, le Fournisseur sera entièrement responsable de tous les impôts, droits de timbre, patente et taxes dus à l'extérieur du Pays de l'Acheteur.
- 10.2 Pour les Fournitures provenant du pays de l'Acheteur, le Fournisseur sera entièrement responsable de tous les impôts, droits, patentes, etc., à payer jusqu'au moment de la livraison à l'Acheteur des Fournitures faisant l'objet du marché.
- 10.3 Si le Fournisseur peut prétendre à des exemptions, réductions, abattements ou privilèges en matière fiscale dans le pays de l'Acheteur, l'Acheteur fera tout son possible pour permettre au Fournisseur d'en bénéficier jusqu'à concurrence du maximum autorisé.

11. Garantie de Bonne Exécution



- 11.1 **Une de bonne exécution est exigée pour la passation de marchés d'urgence. NON APPLICABLE**
- 11.2 Dans les _____ [insérer le nombre] jours suivant réception de l'avis d'attribution du Marché, le Fournisseur fournira une Garantie au titre de la bonne exécution du Marché.
- 11.3 Le montant de la Garantie de bonne exécution sera réglé à l'Acheteur en dédommagement de toute perte résultant de l'incapacité du Fournisseur à s'acquitter de toutes ses obligations au titre du Marché.
- 11.3 La Garantie de bonne exécution sera de 10% libellée dans la monnaie du Marché ou en une monnaie librement convertible jugée acceptable par l'Acheteur, et présentée selon le formulaire ci-joint.
- 11.4 L'Acheteur libérera et retournera au Fournisseur la Garantie de bonne exécution au plus tard vingt-huit (28) jours après la date d'achèvement des obligations incombant au Fournisseur au titre de la réalisation du Marché, y compris les obligations de garantie technique, sauf disposition contraire.]

12. Sous-Traitants

- 12.1 Le Fournisseur notifiera par écrit à l'Acheteur tous les contrats de soustraitance attribués dans le cadre du Marché s'il ne l'a déjà fait dans la Cotation. Cette notification, fournie dans la Cotation ou ultérieurement, ne dégagera pas la responsabilité du Fournisseur, et ne le libérera d'aucune des obligations qui lui incombent du fait du

Marché.

13. Spécifications et Normes

13.1 Les Fournitures livrées au titre du Marché et les Services connexes doivent satisfaire aux spécifications techniques stipulées dans les Spécifications Techniques et, si aucune norme n'y est indiquée, la norme sera supposée équivalente ou supérieure aux normes officielles dont l'application est appropriée dans le pays d'origine des Fournitures.

14. Emballage, Marquage et Documents



14.1 Le Fournisseur emballera les Fournitures de la manière requise pour qu'elles ne subissent pas de dommages ou de détérioration durant le transport vers leur destination finale, conformément aux dispositions du Marché. Pendant le transport, l'emballage sera suffisant pour résister en toutes circonstances à des manipulations brutales et à des températures extrêmes, au sel et aux précipitations, et à l'entreposage à ciel ouvert. Les dimensions et le poids des caisses tiendront compte, chaque fois que nécessaire, du fait que la destination finale des fournitures est éloignée et de l'absence éventuelle, à toutes les étapes du transport, de matériel de manutention lourd.

14.2 L'emballage, le marquage, l'étiquetage et la documentation à l'intérieur et à l'extérieur des caisses seront : **se référer aux Spécifications Techniques.**

15. Couverture d'Assurance

Non/Applicable.

16. Transport

16.1 La responsabilité du transport des Fournitures est assumée en conformité avec l'Incoterm spécifié.

16.2 Si non conforme aux Incoterms, la responsabilité du transport est la suivante : *[insérer « Le Fournisseur est tenu, en vertu du Marché, de transporter les Fournitures vers un lieu précis de destination finale dans le pays de l'Acheteur, défini comme le site du projet. Le transport vers ce lieu de destination dans le pays de l'Acheteur, y compris l'assurance et l'entreposage, comme le prévoit le Marché, doit être organisé par le Fournisseur, et les coûts connexes sont inclus dans le prix du Marché » ; ou toutes autres conditions commerciales convenues (préciser les responsabilités respectives de l'Acheteur et du Fournisseur)]*

[Compte tenu de la nature d'urgence de l'approvisionnement en question, insérer les éléments suivants si le mode de transport international principal [ou seulement, le cas échéant] doit être par avion.]

" Mode de transport : Le principal mode [ou le mode exclusif, le cas échéant] de transport international doit être par avion."

17. Inspections et

17.1 Le Fournisseur doit effectuer, à ses frais et sans coût pour l'Acheteur,

Essais

les Essais et/ou les inspections des Fournitures et Services connexes tels que spécifiés dans les spécifications techniques.

17.2 Les inspections et les Essais peuvent être effectués dans les locaux du Fournisseur ou de son sous-traitant, au point de livraison et/ou à la destination finale des fournitures, ou à tout autre endroit, tel que spécifié dans les spécifications techniques. Sous réserve des CM 17.3, s'il est effectué dans les locaux du Fournisseur ou de son sous-traitant, toutes les installations et assistances raisonnables, y compris l'accès aux dessins et aux données de production, seront fournies gratuitement aux inspecteurs.

17.3 L'Acheteur ou son représentant désigné a le droit d'assister aux Essais et/ou inspections mentionnés dans les CM 17.2, à condition que l'Acheteur assume tous ses propres frais et dépenses engagés relativement à cette présence, y compris, sans s'y limiter, tous les frais de déplacement, de pension et d'hébergement.

17.4 Chaque fois que le Fournisseur est prêt à effectuer un tel Essai et inspection, il doit donner à l'Acheteur un préavis raisonnable, comprenant le lieu et l'heure. Le Fournisseur doit obtenir de tout tiers ou fabricant concerné toute autorisation ou consentement nécessaire pour permettre à l'Acheteur ou à son représentant désigné d'assister à l'essai et/ou à l'inspection.

17.5 Conformément aux CM 31, l'Acheteur peut exiger du Fournisseur qu'il effectue tout essai et/ou inspection non requis par le marché, mais jugé nécessaire pour vérifier que les caractéristiques et le rendement des fournitures sont conformes aux codes et normes de spécifications techniques du marché.

17.6 Le Fournisseur doit fournir à l'Acheteur un rapport des résultats d'un tel essai et/ou inspection.

17.7 L'Acheteur peut rejeter toute fourniture ou toute partie de celle-ci qui ne satisfait aucun Essai et/ou inspection ou qui n'est pas conforme aux spécifications. Le Fournisseur doit soit rectifier, soit remplacer ces fournitures ou pièces rejetées, soit apporter les modifications nécessaires pour satisfaire aux spécifications sans frais pour l'Acheteur, et doit répéter l'essai et/ou l'inspection, sans frais pour l'Acheteur, après avoir donné un avis conformément aux CM 17.5.

17.8 Le Fournisseur convient que ni l'exécution d'un essai et/ou d'une inspection des fournitures ou d'une partie de celles-ci, ni la présence de l'Acheteur ou de son représentant, ni la publication d'un rapport conformément aux CM 17.7, ne doivent libérer le Fournisseur de toute garantie ou obligation en vertu du marché.

18. **Date de
Livraison et
Date
d'Achèvement**

18.1 La date de livraison des Fournitures est la suivante : _____

18.2 La date d'achèvement des Services connexes est la suivante : _____

19. **Pénalités de
retard et Bonus**

19.1 Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millième (1/2000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du



délai contractuel fixé par le marché ;

b. Un millième (1/1000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base. Une fois ce plafond de pénalités atteint, le marché est résilié aux torts du Fournisseur. L'Acheteur peut résilier le Marché en vertu de l'article 26 des CM.

20. Garantie



20.1 Le Fournisseur garantit que les Fournitures sont neuves et n'ont jamais été utilisées, qu'elles sont du modèle le plus récent ou courant, et qu'elles comportent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf disposition contraire du Marché.

20.2 Le Fournisseur garantit en outre que les Fournitures seront exemptes de tous défauts liés à une action ou à une omission du Fournisseur ou liés à un défaut de conception, de matériaux et de fabrication, de nature à empêcher leur utilisation normale dans les conditions particulières du pays de destination finale.

20.3 La garantie demeurera valable six (06) mois après la livraison de tout ou partie des Fournitures, le cas échéant, à leur destination finale.

20.4 Après avoir reçu notification par l'Acheteur d'un défaut des Fournitures, le Fournisseur réparera ou remplacera rapidement, les fournitures dans un délai de trois (03) jours.

20.5 Si le Fournisseur, après en avoir été notifié, ne remédie pas au défaut dans les délais prescrits par l'article 20.4 des CM, l'Acheteur peut entreprendre, dans un délai raisonnable, aux risques et aux frais du Fournisseur, toute action de recours nécessaire, sans préjudice des autres recours dont l'Acheteur dispose envers le Fournisseur en application du Marché.

20.6 Aux fins de la garantie, le lieu de destination finale sera : **_Yaoundé, Cellule des Projets Routiers à financement conjoint (CPR-FC)**

20 Droits d'Auteur

21.1 Les droits d'auteur de tous les plans, documents et autres pièces contenant des données et des renseignements fournis à l'Acheteur par le Fournisseur demeureront la propriété du Fournisseur ou, s'ils sont fournis directement à l'Acheteur ou par l'intermédiaire du Fournisseur par une tierce partie, y compris par des fournisseurs de matériaux, les droits d'auteur desdits matériaux demeureront la propriété de ladite tierce partie.

22 Fraude et Corruption

22.1 La Banque exige le respect de ses Directives en matière de lutte contre la Fraude et la Corruption et de ses règles et procédures de sanctions applicables, établies par le Régime des Sanctions du Groupe de la Banque mondiale, comme indiqué dans l'Annexe A des

CM.

22.1 L'Acheteur exige que le Fournisseur divulgue tous avantages, honoraires ou commissions versées ou qui doivent être versés en rapport avec la procédure de Demande de Cotations ou l'exécution du Marché. Les renseignements divulgués doivent au minimum inclure les noms et l'adresse de chaque agent ou autre partie, le montant et la monnaie ainsi que le motif du versement de l'avantage, honoraires ou commission.

23 Inspection et Audit par la Banque



23.1 En conformité avec le paragraphe 2.2 e de l'Annexe des Conditions du Marché, le Fournisseur permettra et s'assurera que ses agents (qu'ils soient déclarés ou non), ses sous-traitants, prestataires et personnel, permettent à la Banque, et/ou à des personnes qu'elle désignera, d'inspecter les documents et pièces comptables relatifs à la procédure de passation du marché et/ou à l'exécution du Marché et à les faire vérifier par des auditeurs nommés par la Banque, si la Banque en fait la demande. L'attention du Fournisseur et de ses sous-traitants est attirée sur la Clause 22.1 des CM (Fraude et Corruption) ci-avant qui stipule, entre autres, que le fait d'entraver l'exercice par la Banque de son droit d'examen et de vérification tel que prévu par la présente clause constitue une pratique interdite pouvant conduire à la résiliation du Marché (ainsi qu'à la l'exclusion dans le cadre du régime en vigueur concernant les sanctions de la Banque).

24 Limite de Responsabilité



24.1 Sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle :

- (a) Aucune des deux parties n'est responsable envers l'autre de toute perte ou de tout dommage indirect ou consécutif, perte d'usage, perte de production ou manque à gagner ou frais financier, étant entendu que la présente exception ne s'applique à aucune des obligations du Fournisseur de payer des pénalités à l'Acheteur ;
- (b) L'obligation globale que le Fournisseur peut assumer envers l'Acheteur au titre du Marché ou au titre de la responsabilité civile ou autre, ne saurait excéder le montant du Marché, étant entendu que cette limitation de responsabilité ne s'appliquera pas aux frais de réparation ou de remplacement du matériel défectueux, ni à l'obligation du Fournisseur d'indemniser l'Acheteur en cas de violation de brevet.

25 Force Majeure

25.1 Le Fournisseur ne sera pas exposé à la saisie de sa garantie de bonne exécution, à des pénalités ou à la résiliation du Marché pour non-exécution si, et dans la mesure où, son retard ou tout autre manquement dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre du Marché est dû à un cas de Force majeure.

25.2 Aux fins de la présente Clause, l'expression « Force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du Fournisseur, qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible et inévitable. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, les actes de l'Acheteur au titre de la

souveraineté de l'État, les guerres et révolutions, incendies, inondations, épidémies, mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret.

25.3 En cas de Force majeure, le Fournisseur notifiera sans délai par écrit à l'Acheteur l'existence de celle-ci et ses motifs. Sous réserve d'instructions contraires, par écrit, de l'Acheteur, le Fournisseur continuera à remplir ses obligations contractuelles dans la mesure du possible, et s'efforcera de continuer à remplir les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par le cas de Force majeure.

25.4 Si l'exécution du marché est largement empêchée, entravée ou retardée pour une seule période de plus de soixante (60) jours ou une durée cumulée de plus de cent vingt (120) jours en raison d'un ou de plusieurs événements de Force Majeure pendant l'exécution du Marché, les Parties tenteront d'élaborer une solution mutuellement satisfaisante, à défaut de quoi l'une ou l'autre Partie peut résilier le Marché par notification à l'autre Partie.

26 Résiliation

26.1 Résiliation pour non-exécution

- (a) L'Acheteur peut, sans préjudice des autres recours qu'il détient en cas de rupture de marché, notifier par écrit au Fournisseur la résiliation pour non-exécution de la totalité ou d'une partie du Marché :
 - (i) si le Fournisseur manque à livrer l'une quelconque ou l'ensemble des Fournitures dans les délais spécifiés dans le Marché ou dans les délais prolongés par l'Acheteur;
 - (ii) si le Fournisseur manque à exécuter toute autre obligation au titre du Marché ; ou
 - (iii) Si le Fournisseur, de l'avis de l'Acheteur, s'est livré à des pratiques de fraude ou de corruption, au stade de sa sélection ou lors de l'exécution du Marché.
- (b) Au cas où l'Acheteur résilie tout ou partie du Marché, l'Acheteur peut acquérir, aux conditions et de la façon qui lui paraissent convenables, des Fournitures ou des Services connexes semblables à ceux non reçus ou non exécutés et le Fournisseur sera responsable envers l'Acheteur de tout coût supplémentaire qui en résulterait. Toutefois, le Fournisseur continuera à exécuter le Marché dans la mesure où il n'est pas résilié.

26.2 Résiliation pour convenance

- (a) L'Acheteur peut à tout moment résilier tout ou partie du Marché par notification écrite adressée au Fournisseur pour motif de convenance. L'avis de résiliation précisera que la résiliation intervient unilatéralement pour motif de convenance, dans quelle mesure l'exécution des tâches stipulées dans le Marché prend fin et la date à laquelle la résiliation prend effet.



(b) L'Acheteur prendra livraison, aux prix et aux conditions du Marché, des Fournitures terminées et prêtes à être expédiées dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception par le Fournisseur de l'avis de résiliation. S'agissant des autres fournitures restantes, l'Acheteur peut décider :

- (i) de faire terminer et livrer toute partie de ces fournitures aux prix et conditions du Marché; et/ou
- (ii) d'annuler le reste et de payer au Fournisseur un montant convenu au titre des Fournitures et des Services connexes partiellement terminés et des matériaux que le Fournisseur s'est déjà procurés.

27 Travail Forcé

27.1. Le Fournisseur, y compris ses sous-traitants, ne doit pas employer ou utiliser le travail forcé, ou des personnes ayant fait l'objet d'un trafic, conformément aux Clauses 27.2 et 27.3 dues CM.

27.2. Le travail forcé consiste en tout travail ou service, non effectué volontairement, qui est exigé d'une personne sous la menace de la force ou de la menace, et comprend tout type de travail involontaire ou obligatoire, tels que le travail asservi, le travail forcé ou des arrangements similaires de contrat de travail.

27.3. La traite des personnes est définie comme le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par le moyen de la menace ou du recours à la force ou à d'autres formes de coercition, d'enlèvement, de fraude, de tromperie, d'abus de pouvoir ou de position de vulnérabilité, ou de donner ou recevoir des paiements ou des avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant le contrôle sur une autre personne, aux fins de l'exploitation.



28 Travail des Enfants

28.1 Le Fournisseur, y compris ses sous-traitants, ne doit pas employer ou engager un enfant de moins de 14 ans sous réserve que la loi nationale précise un âge plus élevé (l'âge minimum).

28.2 Le Fournisseur, y compris ses sous-traitants, ne doit pas employer ou engager un enfant entre l'âge minimum et l'âge de 18 ans d'une manière qui est susceptible d'être dangereuse, ou d'interférer avec l'éducation de l'enfant, ou d'être nocif pour la santé de l'enfant ou son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Le travail considéré comme dangereux pour les enfants est un travail qui, de par sa nature ou les circonstances dans lesquelles il est effectué, est susceptible de mettre en péril la santé, la sécurité ou la moralité des enfants. Ces activités de travail interdites aux enfants comprennent le travail suivant :

- a) l'exposition à des abus physiques, psychologiques ou sexuels ;
- b) le travail sous terre, sous l'eau, en hauteur ou dans des espaces confinés ;



c) le travail avec des machines, des matériels ou des outils dangereux, ou impliquant la manipulation ou le transport de charges lourdes ;

d) le travail dans des environnements malsains exposant les enfants à des substances, des agents ou des processus dangereux, ou à des températures, du bruit ou des vibrations préjudiciables à la santé ; ou

e) le travail dans des conditions difficiles telles que le travail pendant de longues heures, pendant la nuit ou en confinement dans les locaux de l'employeur.

29 Obligations en matière d'Hygiène et de Sécurité

29.1 Le Fournisseur satisfait, et doit exiger de ses sous-traitants le cas échéant de satisfaire toutes les règles en matière d'hygiène et de sécurité, les lois, directives, et tout autre exigence contenue dans les Spécifications Techniques.

30 Indemnités de Brevet

30.1 Le Fournisseur doit, sous réserve de la conformité de l'Acheteur aux CM 30.2, indemniser et protéger l'Acheteur et ses employés et dirigeants de et contre toutes les poursuites, actions ou procédures administratives, réclamations, demandes, pertes, dommages, coûts et dépenses de toute nature, y compris les honoraires et les dépenses d'avocat, que l'Acheteur peut subir en raison de toute violation ou violation alléguée de tout brevet, modèle d'utilité, conception enregistrée, marque, droits d'auteur, ou tout autre droit de propriété intellectuelle enregistré ou existant à la date du marché en raison de :

a) l'installation des fournitures par le Fournisseur ou l'utilisation des fournitures dans le pays où se trouve le site ; et

b) la vente dans n'importe quel pays des produits provenant des Fournitures.

Une telle indemnité ne couvre aucune utilisation des Fournitures ou d'une partie autre que celle indiquée ou raisonnablement déduite du marché, ni aucune violation résultant de l'utilisation des fournitures ou d'une partie de celles-ci, ni aucun produit provenant ainsi en association ou en combinaison avec tout autre équipement, usine ou matériel non fourni par le Fournisseur, conformément au marché.

30.2 Si une procédure est intentée ou si une réclamation est intentée contre l'Acheteur à la suite des questions mentionnées dans les CM 30.1 l'Acheteur doit rapidement en donner un avis au Fournisseur, et le Fournisseur peut, à ses frais et au nom de l'Acheteur, mener de telles procédures ou réclamations et toute négociation pour le règlement d'une telle procédure ou réclamation.

30.3 Si le Fournisseur omet d'aviser l'Acheteur dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception d'un tel avis qu'il a l'intention de mener une telle procédure ou réclamation, l'Acheteur est libre de procéder de la même façon en son propre nom.

30.4 L'Acheteur doit, à la demande du Fournisseur, fournir toute l'assistance disponible au Fournisseur dans la conduite de telles



procédures ou réclamations, et doit être remboursé par le Fournisseur pour toutes les dépenses raisonnables engagées ce faisant.

30.5 L'Acheteur indemniser et protégera le Fournisseur et ses employés, dirigeants et sous-traitants de et contre toutes les poursuites, les actions ou les procédures administratives, les réclamations, les réclamations, les pertes, les dommages- intérêts, les coûts et les dépenses de quelque nature que ce soit, y compris les honoraires et les dépenses d'avocat, dont le Fournisseur peut souffrir en raison d'une violation ou d'une violation alléguée d'un brevet, d'un modèle d'utilité, d'une conception enregistrée, d'une marque de commerce, d'un droit d'auteur ou d'un autre droit de propriété intellectuelle enregistré ou existant à la date du marché découlant de toute conception, donnée, dessin, spécification ou autre document ou matériel fourni ou conçu par ou pour le compte de l'Acheteur.

31 Ordres de Modifications et Modifications du Marché



31.1 L'Acheteur peut à tout moment ordonner au Fournisseur, par avis conformément aux CM 4.1, d'apporter des modifications dans le cadre général du marché dans l'un ou l'autre des éléments suivants :

- a) dessins ou spécifications, pour lesquelles les Fournitures à livrer en vertu du marché doivent être spécifiquement fabriquées pour l'Acheteur ;
- b) la méthode d'expédition ou d'emballage ;
- c) les variations des quantités de Fournitures à livrer dans la fourchette spécifiée par la suite. « *Le pourcentage maximal par lequel les quantités peuvent être augmentées est : 0% ; Le pourcentage maximal par lequel les quantités peuvent être diminuées est : 0%* »
- d) le lieu de livraison ;
- e) tout essai et/ou inspection non requis par le marché, mais jugé nécessaire, conformément aux CM 17,5 ; et
- f) les services connexes qui seront fournis par le Fournisseur.

31.2 Si un tel changement entraîne une augmentation ou une diminution du coût ou du temps requis pour l'exécution par le Fournisseur de toutes les dispositions du marché, un ajustement équitable doit être effectué dans le prix du marché ou dans le calendrier de livraison/achèvement, ou les deux, et le marché sera donc modifié. Toute réclamation du Fournisseur en vue d'un ajustement en vertu de cette clause doit être confirmée dans les vingt-huit (28) jours suivant la date de réception par le Fournisseur de l'ordonnance de modification de l'Acheteur.

31.3 Les prix à payer par le Fournisseur pour les services connexes qui pourraient être nécessaires mais qui n'ont pas été inclus dans le marché doivent être convenus à l'avance par les parties et ne doivent pas dépasser les tarifs en vigueur facturés aux autres parties par le Fournisseur pour des services similaires.

31.4 Sous réserve de ce qui précède, aucune modification ou modification

des termes du marché ne doit être apportée, sauf par avenant écrit et signé par les Parties.

32 Changements de Lois et Règlements

32.1 Sauf indication contraire dans le marché, si, après la date de signature du marché par l'Acheteur et le Fournisseur, toute loi, règlement, ordonnance, ordre ou règlement ayant force de loi est promulgué, abrogé ou modifié dans le pays de l'Acheteur où se trouve le site (qui doit inclure tout changement d'interprétation ou d'application par les autorités compétentes) qui affecte par la suite la date de livraison et/ou le prix du marché, alors cette date de livraison et/ou prix du marché doit être augmenté ou diminué, dans la mesure où le Fournisseur a ainsi été affecté dans l'exécution de l'une ou l'autre de ses obligations en vertu du marché.

Clauses additionnelles

REGIME FISCAL ET DOUANIER

Le décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des marchés publics. La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment :

- Des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, ou à l'Impôt sur les Sociétés l'IR qui constitue un précompte sur l'impôt des sociétés ;
- Des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- Des droits des taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché :
 - Des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique) ;
 - Des droits et taxes communaux ;

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des événements des sous-détails des prix hors taxes. Le prix TTC s'entend TVA incluse.

TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (7) exemplaires originaux du présent contrat sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Fournisseur et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

ENTREE EN VIGUEUR

Le présent contrat établi en quinze (15) exemplaires ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage Délégué et n'entrera en vigueur qu'à sa notification.



ANNEXE A : AUX CONDITIONS DU MARCHE

Fraude et Corruption

(Ne pas modifier le texte de cette Annexe)

1. Objet

1.1 Les Directives de la Banque en matière de lutte contre la fraude et la corruption, ainsi que la présente annexe, sont applicables à la passation des marchés dans le cadre des Opérations de Financement de Projets d'Investissement par la Banque.

2. Exigences

2.1 La Banque exige que les Emprunteurs (y compris les bénéficiaires d'un financement de la Banque), les soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, entrepreneurs et fournisseurs, les sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services ou fournisseurs, tous les agents (déclarés ou non) ; ainsi que l'ensemble de leur personnel ; se conforment aux normes les plus strictes en matière d'éthique, durant le processus de passation des marchés, la sélection, et l'exécution des contrats financés par la Banque, et s'abstiennent de toute fraude et corruption.

2.2 En vertu de ce principe, la Banque :

a. aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :

- i. est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en d'influer indûment sur les actions d'une autre personne ou entité ;
- ii. se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou s'abstient d'agir, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité, afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;
- iii. se livrent à des « manœuvres collusives » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités ;
- iv. se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou entité, ou à leurs biens, en vue d'influer indûment sur les actions de cette personne ou entité ; et
- v. se livre à des « manœuvres obstructives »

(a) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête ; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien



de poursuivre l'enquête ; ou

- (b) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe (e) ci-dessous.
- b. rejettera la proposition d'attribution d'un marché ou contrat si elle établit que la personne physique ou morale à laquelle il est recommandé d'attribuer ledit marché ou contrat, ou l'un des membres de son personnel ou de ses agents, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de service, fournisseurs, ou un de leurs employés, s'est livré, directement ou indirectement, à un acte de corruption, une manœuvre frauduleuse, collusive, coercitive ou obstructive en vue de l'obtention dudit marché ou contrat;
- c. outre les recours prévus dans l'Accord de Financement, pourra décider d'autres actions appropriées, y compris déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur, ou d'un bénéficiaire du financement, s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives pendant la procédure de passation du marché, de sélection ou d'exécution du marché, sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance desdites pratiques;
- d. sanctionnera une entreprise ou un individu, dans le cadre des Directives de la Banque en matière de lutte contre la fraude et la corruption, et conformément aux règles et procédures de sanctions applicables de la Banque, y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de l'attribution d'un marché financé par la Banque ou de pouvoir en bénéficier financièrement ou de toute autre manière¹ (ii) de la participation² comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services désigné d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ; et (iii) du bénéfice du versement de fonds émanant d'un prêt de la Banque ou de participer d'une autre manière à la préparation ou à la mise en œuvre d'un projet financé par la Banque ;
- e. exigera que les dossiers d'appel d'offres/appel à propositions, et que les contrats et marchés financés par la Banque, contiennent une disposition exigeant des soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, fournisseurs et entrepreneurs, ainsi que leurs sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services, fournisseurs, agents, et personnel, autorisent la Banque à inspecter³ les pièces comptables, relevés et autres documents relatifs à la passation du marché, à la sélection et/ou à l'exécution du marché, et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.



Modèle de Lettre de Notification d'Attribution de marché

[Modifier comme approprié]

[Utiliser un papier à en-tête de l'Acheteur]

Date : [date]

A : [nom et adresse du Fournisseur]

Objet : **Notification d'attribution du Marché No**

Messieurs,

La présente a pour but de vous notifier que votre Cotation en date du [date] pour la livraison des Fournitures [nom du marché et identification] pour le montant du Marché de [montant en chiffres et en lettres, nom de la monnaie], est acceptée par nos services.

Veuillez trouver ci-joint l'Acte d'Engagement, qu'il vous est demandé de retourner signer dans le délai de [insérer le nombre de jours] jours.

[Insérer ce qui suit seulement si une Garantie de bonne exécution est exigée :] « Il vous est demandé de fournir la Garantie de bonne exécution dans les _____ [insérer le nombre de jours] conformément aux Conditions du Marché, en utilisant le formulaire de Garantie de bonne exécution ci-joint. »

Signature autorisée : _____

Nom et titre du signataire habilité à signer au nom de l'Acheteur [Insérer le, nom et titre du signataire habilité à signer au nom de l'Acheteur] _____

Nom de l'Agence d'exécution : _____

Pièce jointe : Acte d'Engagement



Modèle de caution de soumission

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse], « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le Fournisseur ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du ci-dessous désignée.
« L'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous [Nom et adresse de la banque],
représentée par [Noms des signataires], ci-dessous
désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme
maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement
au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

À



[Signature de la banque]

MODÈLE D'ATTESTATION BANCAIRE DE CAPACITÉ FINANCIÈRE

(À établir obligatoirement sur papier à en-tête d'une banque de premier ordre agréée par la COBAC / le Ministère des Finances)

Ce document vaut engagement formel de la banque émettrice

Maître d'Ouvrage	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS (MINTP)
Projet(s)	Programme d'Appui au Secteur des Transports Phase III (PAST 3) et Projet d'Aménagement Territorial et de Promotion du Secteur Privé de la Région de l'Extrême-Nord (PAT)
Bailleur	Banque Africaine de Développement (BAD)
Objet	Fourniture et installation du matériel informatique du PAST III et du PAT
Référence de la DC	N° _____ DC/MINTP/SG/CPR-FC/CSPM-PFC/SPM2/APM2/2026 du _____
Pays	Cameroun

Note à l'attention du soumissionnaire : la présente attestation est produite au titre du critère de qualification « capacité financière » de la Demande de Cotations. Elle doit être insérée dans l'offre en original, signée et revêtue du cachet de la banque, et datée de moins de trois (03) mois à la date limite de dépôt des cotations. Toute reproduction du présent formulaire sur papier à en-tête de la banque, reprenant l'intégralité des rubriques et de la déclaration ci-après, est acceptée.

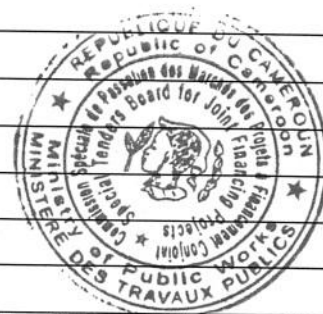
A. IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE

Dénomination sociale de la Banque	
Agence / Siège	
Adresse complète, téléphone, e-mail	
N° d'agrément COBAC / Autorisation d'exercice	
Nom et qualité du signataire habilité	



B. IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE BÉNÉFICIAIRE

Raison sociale / Dénomination	
Forme juridique et N° du Registre de Commerce	
N° du Contribuable	
Siège social (adresse complète)	
N° de compte bancaire (RIB / IBAN)	
Date d'ouverture du compte	
Ancienneté de la relation bancaire	
En cas de groupement : membre concerné	



Les données ci-dessous sont renseignées par la banque sur la base des états financiers certifiés et/ou des informations comptables déposées par le soumissionnaire, conformément aux exercices fiscaux clos.

C. DÉCLARATION DE LA BANQUE

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
et dûment habilité(e) à engager l'établissement, atteste par la
présente que :

1. La société est cliente de notre établissement depuis le
....., et entretient avec nous des relations bancaires régulières, saines et
satisfaisantes, sans incident majeur enregistré à ce jour ;
2. Au vu des éléments comptables et financiers, nous attestons que la capacité financière de ladite
société est jugée suffisante pour lui permettre d'assurer, en cas d'attribution, la bonne exécution du
marché objet de la Demande de Cotations référencée ci-dessus ;
3. La société dispose d'une trésorerie et de ressources financières propres ou mobilisables suffisantes
pour faire face aux exigences de financement du marché, notamment le préfinancement des
travaux/fournitures/prestations en début d'exécution ;
4. À notre connaissance, la société ne fait l'objet d'aucune procédure collective, liquidation judiciaire,
redressement judiciaire, ni d'aucune saisie ou mesure conservatoire susceptible d'affecter ses
capacités financières à la date de la présente ;
5. La présente attestation est valable jusqu'au et couvre au minimum la durée
de validité des offres, soit cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des plis ;
6. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, à la seule fin de la Demande de Cotations
référéncée ci-dessus, et ne saurait être opposée ou utilisée à d'autres fins.

Notre établissement autorise le Maître d'Ouvrage, ainsi que la Banque Africaine de Développement, à
procéder, dans le respect du secret bancaire et sur demande écrite, à toute vérification de l'authenticité
de la présente attestation auprès des services signataires.

Fait à, le

Signataire principal habilité	Visa du second signataire habilité (le cas échéant)
Nom et prénoms : Fonction : Contact : Signature et cachet humide de la Banque	Nom et prénoms : Fonction : Signature

Avertissement : conformément aux dispositions de la Demande de Cotations relatives à la fraude et à la corruption, toute attestation fausse, falsifiée ou obtenue frauduleusement entraîne le rejet immédiat de la cotation, sans préjudice des sanctions prévues par la réglementation nationale et par le Cadre de sanctions du Groupe de la Banque Africaine de Développement.



MODELE D'ATTESTATION BANCAIRE DE DISPONIBILITE D'UNE LIGNE DE CREDIT

(À établir obligatoirement sur papier à en-tête d'une banque de premier ordre agréée par la COBAC / le Ministère des Finances)

Ce document vaut engagement formel de la banque émettrice

Maître d'Ouvrage	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS (MINTP)
Projets	Programme d'Appui au Secteur des Transports Phase III (PAST 3) et Projet d'Aménagement Territorial et de Promotion du Secteur Privé de la Région de l'Extrême-Nord (PAT)
Bailleur	Banque Africaine de Développement (BAD)
Objet	Fourniture et installation du matériel informatique du PAST III et du PAT
Référence de la DC	N° _____ DC/MINTP/SG/CPR-FC/CSPM-PFC/SPM2/APM2/2026 du _____
Pays	Cameroun

Note à l'attention du soumissionnaire : la présente attestation est produite au titre du critère de qualification « capacité financière – accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières » de la Demande de Cotations. Elle doit être insérée dans l'offre en original, signée et revêtue du cachet de la banque, et datée de moins de trois (03) mois à la date limite de dépôt des cotations. Toute reproduction du présent formulaire sur papier à en-tête de la banque, reprenant l'intégralité des rubriques et de la déclaration ci-après, est acceptée.

A. IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT BANCAIRE	
Dénomination sociale de la Banque	
Agence / Siège	
Adresse complète, téléphone, e-mail	
N° d'agrément COBAC / Autorisation d'exercice	
Nom et qualité du signataire habilité	



B. IDENTIFICATION DU SOUSMISSIONNAIRE BENEFICIAIRE	
Raison sociale / Dénomination	
Forme juridique et N° du Registre de Commerce	
N° du Contribuable	





Siège social (adresse complète)	
N° de compte bancaire (RIB / IBAN)	
Date d'ouverture du compte	
En cas de groupement : membre concerné	

C. CARACTERISTIQUES DE LA LIGNE DE CREDIT	
Montant de la ligne de crédit (en chiffres)	 F CFA (minimum exigé : 20 000 000 F CFA)
Montant de la ligne de crédit (en lettres)	
Nature (découvert, crédit de campagne, avance sur marché, caution, autre – à préciser)	
Disponibilité	☐ Immédiate et non affectée
Conditions ou réserves éventuelles	Sous réserve d'attribution de la lettre-commande au profit du bénéficiaire
Date d'octroi / de mise en place	
Durée de validité de la présente attestation (au moins égale à la durée de validité des cotations)	Cent vingt (120) jours après la date d'ouverture des offres
Devise	FCFA



D. DECLARATION DE LA BANQUE

Je soussigné(e),, agissant en qualité de et dûment habilité(e) à engager l'établissement, atteste par la présente que :

1. La société est titulaire d'un compte ouvert dans nos livres et entretient avec notre établissement des relations bancaires régulières et satisfaisantes ;
2. Notre établissement met à sa disposition, dans le cadre exclusif de la Demande de Cotations visée ci-dessus, une ligne de crédit d'un montant de F CFA (.....francs CFA), soit un montant au moins égal à **vingt millions (20 000 000) de francs CFA**, destinée à couvrir les besoins de trésorerie liés à l'exécution du marché en cas d'attribution ;

3. Cette ligne de crédit est disponible, non affectée à un autre engagement en cours à la date de la présente, et mobilisable au bénéfice du soumissionnaire susvisé ;
4. La présente attestation est valable jusqu'au et couvre au minimum la durée de validité des offres ;
5. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, à la seule fin de la Demande de Cotations référencée ci-dessus, et ne saurait être opposée ou utilisée à d'autres fins.

Notre établissement autorise le Maître d'Ouvrage, ainsi que la Banque Africaine de Développement, à procéder, dans le respect du secret bancaire et sur demande écrite, à toute vérification de l'authenticité de la présente attestation auprès des services signataires.

Fait à, le Nom et prénoms : Fonction : Contact : Signature et cachet humide de la Banque	Visa du second signataire habilité <i>(le cas échéant, selon les règles de double signature en vigueur dans l'établissement)</i> Nom et prénoms : Fonction : Signature
--	---

Avertissement : conformément aux dispositions de la Demande de Cotations relatives à la fraude et à la corruption, toute attestation fausse, falsifiée ou obtenue frauduleusement entraîne le rejet immédiat de la cotation, sans préjudice des sanctions prévues par la réglementation nationale et par le Cadre de sanctions du Groupe de la Banque Africaine de Développement.



ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

I- BANQUES

1. Access Bank Cameroon;
2. Afriland First Bank;
3. Banco National de Guinea Ecuatorial (BANGE);
4. Banque Atlantique Cameroun (BACM);
5. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME);
6. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK);
7. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) ;
8. CitiBank Cameroon ;
9. Commercial Bank-Cameroon (CBC) ;
10. Credit Communtaire d'Afrique-Bank (CCA-BANK);
11. Ecobank Cameroun (ECOBANK) ;
12. La Régionale Bank ;
13. National Financial Credit Bank (NFC-Bank);
14. Société Commerciale de Banque-Cameroon (SCB-Cameroun) ;
15. Société Générale Cameroun (SGC);
16. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) ;
17. Union Bank of Cameroon (UBC);
18. United Bank for Africa (UBA).

II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

1. Activa Assurances ;
2. Assurance et Réassurance Africaine (AREA) ;
3. ATLANTIQUE Assurances Cameroun LARDT ;
4. CHANAS assurances S.A;
5. CPA S.A ;
6. NSIA Assurances S.A ;
7. PRO ASSUR S.A ;
8. Prudential Beneficial General Insurance ;
9. ROYAL ONYX Insurance Cie ;
10. SAAR S.A ;
11. SANLAM Assurances Cameroun ;
12. ZENITH Insurance.



- ¹ Pour écarter tout doute, les effets d'une telle sanction sur la partie concernée concernent, de manière non exhaustive, (i) le dépôt de candidature à la préqualification, l'expression d'intérêt pour une mission de consultant, et la participation à un appel d'offres directement ou comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur, ou prestataire dans le cadre d'un tel contrat, et (ii) la conclusion d'un avenant ou un additif comportant une modification significative à un contrat existant.
- ² Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.
- ³ Les inspections menées dans ce cadre sont des vérifications sur pièces du fait de leur nature. Ils comprennent des activités de recherche documentaire et factuelle entreprises par la Banque, ou des personnes désignées par elle, afin de vérifier des aspects spécifiques relevant d'une enquête ou d'un audit, tel que l'évaluation de la véracité d'une accusation éventuelle de Fraude et Corruption, par le moyen de dispositif approprié. De telles activités peuvent inclure, sans limitation, d'avoir accès à des documents financiers d'une entreprise ou d'une personne et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, d'avoir accès à tous autres documents, données et renseignements (sous forme de documents imprimés ou en format électronique) jugés pertinents aux fins de l'enquête ou de l'audit et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, avoir des entretiens avec le personnel et toute autre personne, mener des inspections physiques et des visites de site, et obtenir la vérification de renseignements par une tierce partie.

